

Commentaire du catéchisme Saint Pie X – 18 jan. 2026 - LE DOGME

Chapitre3 : La création du monde - L'origine et la chute de l'homme

Q64. Comment l'homme est-il libre ?

L'homme est libre en ce qu'il peut faire une chose et ne pas la faire, ou en faire une plutôt qu'une autre, comme nous le sentons bien en nous-mêmes.

(Suite)—Mgr Lefebvre nous montre dans son maître-livre : « ILS L'ONT DÉCOURONNÉ » P. 33-34, les différentes libertés de l'homme.

(Suite) Car c'est la loi, et d'abord la loi éternelle qui est dans l'intelligence divine, puis la loi naturelle qui est la participation à la loi éternelle par la créature raisonnable, c'est cette loi qui détermine l'ordre posé par le créateur entre les fins qu'il assigne à l'homme (survivre, se multiplier, s'organiser en société, parvenir à sa fin ultime, le Summum Bonum, qui est Dieu) et les moyens aptes à obtenir ces fins. La loi n'est pas un antagoniste de la liberté, c'est au contraire une aide nécessaire et il faut dire cela aussi des lois civiles dignes de ce nom. Sans la loi, la liberté dégénère en licence, qui est « faire ce qui me plaît ». Précisément certains libéraux, faisant de cette liberté morale un absolu, prêchent la licence, la liberté de faire indifféremment le bien ou le mal, d'adhérer indifféremment au vrai ou au faux. Mais qui ne voit que la possibilité de faillir au bien, loin d'être l'essence et la perfection de la liberté, est la marque de l'imperfection de l'homme déchu ! Bien plus, comme l'explique saint Thomas (ô 4), la faculté de pécher n'est pas une liberté, mais une servitude : « *celui qui commet le péché est esclave du péché* ». (Jn 8, 34). « Au contraire, bien guidée par la loi, canalisée entre de précieux garde-fous, la liberté atteint sa fin. Voici ce qu'expose le pape Léon XIII à ce propos : « *La condition de la liberté humaine étant telle, il lui fallait une protection, il lui fallait des aides et des secours capables de diriger tous ses mouvements vers le bien et les détourner du mal : sans cela, la liberté eût été pour l'homme une chose très nuisible. - Et d'abord, une loi, c'est-à-dire une règle de ce qu'il faut faire ou ne pas faire, lui était nécessaire* » (5). Et Léon XIII conclut son exposé par cette admirable définition, que j'appellerai plénière, de la liberté : « *Dans une société d'hommes, la liberté digne de ce nom ne consiste pas à faire tout ce qui nous plaît : ce serait dans l'Etat une confusion extrême, un trouble qui aboutirait à l'oppression ; la liberté consiste en ce que, par le secours des lois civiles, nous puissions plus aisément vivre selon les prescriptions de la loi éternelle* » (6).

« 3) Enfin vient la **liberté physique**, ou liberté d'action ou liberté vis-à-vis de la contrainte, qui est l'absence de contrainte extérieure qui nous empêche d'agir selon notre conscience. Eh bien, c'est précisément de cette liberté que les libéraux font un absolu, et c'est cette conception qu'il va nous falloir analyser et critiquer. » (5-6) Encyclique Libertas, du 20 juin 1888, PIN. 179, PIN. 185.

Jours	Fêtes	Offices	
Dimanche 18	2^{ème} dimanche après l'Épiphanie	16h50 : Vêpres et Salut du Saint Sacrement à l'école de N.D. de la Sablonnière à Goussonville	
Lundi 19	Férie <i>Mém. des s^{ts} Marius, Marthe, Audifax et Abachus et de s^t Canut</i>	07h20 : Messe à Goussonville 11h15 : Messe au prieuré	A J
Mardi 20	S^{ts} Fabien et Sébastien	07h15 : Messe au prieuré 07h20 : Messe à Goussonville 11h15 : Messe au prieuré	J S A
Mercredi 21	S^{te} Agnès	07h20 : Messe à Goussonville 11h15 : Messe au prieuré	J A
Jeudi 22	S^{ts} Vincent et Anastase	07h20 : Messe à Goussonville 18h30 : Messe au prieuré	A J
		suivie de l'office du Rosaire	
Vendredi 23	S^t Raymond de Pégnafort <i>Mém. de s^{te} Émérentienne</i>	07h15 : Messe au prieuré 09h00 : Messe à Goussonville 18h30 : Messe au prieuré	A J S
Samedi 24	S^t Timothée	07h20 : Messe à Goussonville 10h30 : Confessions au prieuré 11h15 : Messe au prieuré	J A A
Dimanche 25	3^{ème} dimanche après l'Épiphanie	Au prieuré Saint-Jean Confessions : 08h00 Messe basse : 08h30 J	Église de Jouy-Mauv. Confessions : 10h00 Messe chantée : 10h30 J

Annonces complémentaires

- **Croisade des vocations** : Monsieur l'Abbé Pagliarani, notre Supérieur Général, avait lancé du 26 décembre 2024 au 6 janvier 2026, une croisade pour demander au ciel des vocations sacerdotales et religieuses. Bien que ce temps soit écoulé, gardons nos bonnes résolutions. Continuons de prier pour les vocations dont nous avons tant besoin, dizaines de chapelet, chapelet, communions sacramentelles et/ou spirituelles, sacrifices et pénitence à cette très noble intention, pour l'extension du règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ.
- **Réception des sacrements** : Pour les personnes qui désirent voir leurs enfants recevoir la première communion (7 juin) ou la confirmation (16 mai, à Conflans), ou faire la communion solennelle, se manifestent auprès du prieur.
- **Règle liturgique** : Pendant la messe chantée, après l'encensement de l'autel, les fidèles se lèvent pour l'encensement du célébrant.
- **Règle de préséance** : Merci de faire attention à ce que nos religieuses communient les premières.
- **Dates à retenir**
 - Mercredi 28 Janvier **adoration perpétuelle** au prieuré de Mantes, de 8h30 à 16h30, aux intentions de la Fraternité St-Pie X : 1 - La victoire sur les ennemis intérieurs et extérieurs de l'Église ; 2 - La conversion de Rome et des évêques ; 3 - La sanctification des prêtres et des candidats au sacerdoce ; 4 - L'éveil de nombreuses vocations sacerdotales et religieuses. **Merci d'inscrire votre horaire de présence sur les feuilles à l'entrée de la chapelle.**
 - Samedi 31 janvier et dimanche 1^{er} février, et samedi 11 et dimanche 12 avril, **Sessions fiancés** organisées par le M.C.F. : Mouvement Catholique des Familles, à la Martinerie à Châteauroux. Tracts à votre disposition. Inscription : www.m-c-familles.fr
 - Week-end des 6, 7 et 8 février **Université D'Hiver** à l'école Saint-Michel de Châteauroux. Le thème : **« Le bonheur, entre mythe et réalité »**
 - Départ de messieurs du prieuré Saint-Jean, le 15 février, pour **une retraite de Saint-Ignace** du 16 au 21 février 2026 à Caussade. Contacter Monsieur Olivier Latrois pour l'organisation.
 - Samedi 21 février 2026 : **Recollection de carême** au prieuré : 9h30 conférence spirituelle par monsieur l'abbé André ; 10h30 : chapelet médité ; 11h15 : messe.
 - Samedi 27 juin 2026, **les Feux de la Saint-Jean** auront lieu à l'école N.D. de la Sablonnière à Goussonville.
- **Les livres de chants « Magnificat Dominum »** disparaissent anormalement un par un. Merci de les ramener au prieuré ou à l'église de Jouy-Mauvoisin.